

## Typologie des produits de connaissances de l'INESSS

Une production de l'Institut national  
d'excellence en santé  
et en services sociaux (INESSS)

Le contenu de cette publication a été présenté et approuvé par le Comité de coordination scientifique de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) à sa réunion du 13 juin 2017.

Le contenu de cette publication a été rédigé et édité par l'INESSS et il est disponible en ligne dans la section *Méthodologie* de notre site Web.

### **Responsables**

Renée Latulippe, coordonnatrice scientifique, VPSGC

Christine Lobè, professionnelle scientifique, VPSGC

### **Équipe de projet**

Véronique Baril, conseillère en communication, DSASG

Brigitte Côté, médecin-conseil, DSSET

Stéphanie Elger, professionnelle scientifique, VPSGC

Catherine Safiany, professionnelle scientifique, VPSGC

### **Collaboration**

Geneviève Martin, professionnelle scientifique principale, VPSGC

Éric Potvin, coordonnateur scientifique, DSSET

Mélanie Tardif, coordonnatrice scientifique, DM

Sylvie Valade, professionnelle-conseil, DSS

L'INESSS tient à remercier l'ensemble des professionnels scientifiques de l'Institut ainsi que les unités d'évaluation des technologies et des modes d'intervention (UETMI) en santé et en services sociaux qui ont été sollicités à l'occasion de consultations.

## À PROPOS DE L'INSTITUT

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Au cœur de cette mission, l'Institut évalue notamment les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux. Il publie des recommandations quant à leur adoption, leur utilisation ou leur couverture par le régime public et il élabore des guides de pratique clinique afin d'en assurer l'utilisation optimale.

Afin d'appuyer efficacement les décisions et ainsi réaliser sa mission, l'INESSS fournit aux décideurs du réseau de la santé et des services sociaux différents produits de haute qualité scientifique correspondant à leurs besoins.

## À PROPOS DE CE DOCUMENT

Le présent document décrit les catégories de produits de connaissances de l'INESSS ainsi que leurs caractéristiques principales. Il remplace la typologie des produits de l'INESSS publiée en novembre 2013. Les processus et les méthodes de production de ces produits de connaissances sont rapportés dans d'autres publications méthodologiques disponibles sur le site Web de l'Institut (à venir).

En vue de valoriser la culture de l'évaluation, l'Institut offre par ailleurs des services-conseils ou de soutien aux partenaires du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. L'offre de services à cet égard est présentée dans un document distinct disponible sur son site Web (à venir).

# 1. TYPOLOGIE DES PRODUITS DE CONNAISSANCES

**Un produit de connaissances** est une publication scientifique de l'Institut développée selon un processus et une méthodologie répondant aux normes établies, qui a pour but de soutenir la prise de décision sur les plans de la gouvernance et clinique.

Les produits de connaissances de l'INESSS se déclinent en deux catégories : 1) les produits avec recommandations et 2) les produits sans recommandation. On trouve dans ces deux catégories quatre types de produits, soit :

- les avis ;
- les guides et normes ;
- les états des pratiques ;
- les états des connaissances.

Le tableau 1 présente ces produits en précisant la présence ou non de recommandations de même que l'objet de la décision.

**Tableau 1 : Les produits de connaissances de l'INESSS**

		AVIS	Guides et normes	États des pratiques	États des connaissances
<b>Présence de recommandations</b>					
	Oui	x	x		
	Non			x	x
<hr/>					
<b>Objet de la décision</b>					
	Politique publique (MSSS/organismes-conseils/établissements)	x		x	x
	Pratique clinique et organisationnelle (soins et services personnels, modes d'intervention, modes d'organisation)	x	x	x	x

L'élaboration des produits de connaissances de l'Institut s'appuie sur la mobilisation des parties prenantes et des connaissances.

Le niveau de mobilisation des parties prenantes pourra varier selon la question décisionnelle et selon le type de produit de connaissances. Les produits tels les avis ou les guides, par exemple, seront réalisés avec un niveau élevé de mobilisation des cliniciens, alors qu'un état des connaissances ne nécessitera souvent pas la mobilisation des parties prenantes.

La mobilisation des connaissances vise la synthèse et l'intégration des données scientifiques, contextuelles et expérientielles. La synthèse des données scientifiques, c'est-à-dire les données issues de la littérature scientifique, est commune aux quatre types de produits de connaissances. Elle se veut rigoureuse et transparente.

Deux principales méthodes de recension sont employées selon la fenêtre décisionnelle pour un objet d'évaluation : la revue systématique et la revue rapide.

**La revue systématique** est une méthode de recension de la littérature scientifique réalisée de manière reproductible. Elle regroupe toutes les études individuelles répondant à une question d'évaluation précise, évalue de façon critique leur méthodologie, puis synthétise les résultats des études retenues. Si une synthèse statistique des résultats quantitatifs est réalisée, on parle de méta-analyse<sup>1</sup>. Si de nombreuses revues systématiques sont disponibles, une revue des revues systématiques peut également être faite.

**La revue rapide** est une méthode de recension de la littérature scientifique pour laquelle des composantes de la méthodologie des revues systématiques sont simplifiées ou omises afin de fournir l'information dans un délai plus court<sup>2</sup>. La revue rapide est généralement adoptée pour des objets à portée restreinte et dans le contexte d'un soutien décisionnel pressant.

## 2. PRODUITS DE CONNAISSANCES AVEC RECOMMANDATIONS

La catégorie de produits de connaissances avec recommandations comprend deux produits :

- les avis;
- les guides et normes.

Les avis sont principalement destinés à soutenir la décision sur le plan de l'organisation des services ou des politiques publiques tandis que les guides et normes sont destinés à soutenir la décision sur le plan de la pratique clinique et organisationnelle. Ces deux produits présentent des recommandations.

**Une recommandation** est définie comme une proposition d'actions émanant d'un processus évaluatif et délibératif soutenu par une synthèse des meilleures données scientifiques, contextuelles et expérientielles disponibles, dans le but de soutenir la prise de décision destinée à l'organisation des services, des politiques publiques ou de la pratique clinique et organisationnelle.

### 2.1. AVIS

**Les avis** sont des évaluations fondées sur les meilleurs données et savoirs disponibles, présentant des recommandations destinées à soutenir principalement les décideurs relativement à l'introduction, l'organisation, l'implantation, le remboursement, l'inscription, l'optimisation ou le retrait de l'utilisation :

---

1. CENTRE COCHRANE FRANÇAIS. *Glossaire Evidence-based nursing*. Disponible à : <http://tutoriel.fr.cochrane.org/fr/glossaire-evidence-based-nursing.html> (consulté le 28 avril 2017).

2. KHANGURA S., KONNYU K., CUSHMAN R., GRIMSHAW J., MOHER D. "Evidence summaries: the evolution of a rapid review approach". *Syst Rev* 2012;1:10.

- d'une technologie;
- d'un mode d'intervention;
- d'un médicament;
- d'une analyse de biologie médicale;
- d'un continuum ou d'une trajectoire de soins et de services;
- d'une pratique clinique et organisationnelle.

Les avis sont réalisés à partir d'une analyse rigoureuse de la littérature scientifique. Ils portent sur les dimensions de l'efficacité, de la sécurité et de l'efficience. Cette analyse inclut également les aspects ou les enjeux organisationnels, éthiques, juridiques, sociaux, psychologiques et de pratique professionnelle qui concernent l'objet de l'évaluation. Une analyse des données contextuelles pertinentes et des données expérientielles des parties prenantes est aussi menée.

Les recommandations des avis de l'Institut sont élaborées avec les parties prenantes, au moyen d'un processus délibératif explicite et documenté, en s'appuyant sur des critères qui tiennent compte des données scientifiques, du contexte de l'intervention et du milieu organisationnel ainsi que des expériences des parties prenantes.

On trouve dans ce type de produit :

- l'évaluation des technologies et des modes d'intervention (ETMI) en santé et en services sociaux : démarche systématique en vue d'évaluer des propriétés et des effets d'une technologie, d'un mode d'intervention ou d'une pratique clinique et organisationnelle, qui peut porter tant sur les effets directs et intentionnels de cette technologie ou de ce mode d'intervention que sur ses conséquences indirectes et non intentionnelles, et dont le principal objectif est d'éclairer la prise de décision relativement aux politiques publiques.
- l'évaluation des médicaments aux fins d'inscription : évaluation menée par une analyse rigoureuse de la documentation scientifique et un examen des enjeux associés à l'inscription d'un médicament, en fonction des critères prévus dans la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Cette évaluation a pour objectif de soutenir la décision relative à l'inscription d'un produit dans les listes de médicaments assurés.
- l'évaluation des produits sanguins stables : synthèse des données disponibles portant sur la description d'un produit sanguin quant aux indications d'utilisation, à l'utilité clinique, à l'efficacité, à la valeur thérapeutique, à l'innocuité, au mode d'administration, à la méthode d'inactivation des pathogènes ainsi qu'au coût et aux impacts budgétaires. Cette évaluation est destinée à soutenir la décision relative à l'ajout des produits sanguins stables à la liste des produits du système du sang au Québec.
- l'évaluation des analyses de biologie médicale : synthèse des données disponibles portant sur la description d'une analyse de biologie médicale, son efficacité, son utilité, sa pertinence, sa validité clinique, son innocuité, sa valeur diagnostique, les indications cliniques associées à son utilisation ainsi que sa validité analytique. Cette évaluation est destinée à soutenir la décision relative à l'ajout ou au retrait de différentes analyses de biologie médicale dans le Répertoire québécois et système de mesure des procédures de biologie médicale.

- l'évaluation portant sur les demandes de modification des conditions et des modalités de vente des médicaments : synthèse des données pertinentes à l'évaluation des enjeux d'une modification des conditions et des modalités de vente des médicaments. Cette évaluation est transmise à l'Office des professions du Québec, lequel peut, notamment après avoir consulté l'INESSS, établir des catégories de médicaments et déterminer pour chacune, s'il y a lieu, les personnes qui peuvent vendre de tels médicaments ainsi que les conditions et les modalités suivant lesquelles ils peuvent être vendus.
- l'évaluation d'un continuum ou d'une trajectoire de soins et de services : évaluation de l'efficacité et de l'efficience de trajectoires ou de modalités de coordination des soins et des services offerts à une clientèle ciblée, réalisée à partir d'une analyse des données scientifiques, contextuelles et expérientielles. Cette évaluation a pour objectif d'éclairer la prise de décision sur le plan de l'organisation des services et des politiques publiques.

## 2.2. GUIDES ET NORMES

Les guides et les normes sont des ensembles de recommandations fondées sur les meilleures données et savoirs disponibles, qui sont destinés à soutenir les pratiques cliniques et l'organisation des soins et des services.

Les recommandations des guides et normes de l'Institut sont élaborées avec les parties prenantes, au moyen d'un processus délibératif explicite et documenté, en s'appuyant sur une analyse systématique de la littérature scientifique et une analyse des données contextuelles et expérientielles.

On trouve dans ce type de produit :

- le **guide de pratique clinique** : outil d'aide à la prise de décision éclairée et partagée entre intervenants et patients, usagers ou proches aidants, à l'occasion de la prestation de soins et de services, constitué de recommandations fondées sur les meilleurs savoirs et données disponibles (scientifiques, contextuels et expérientiels).
- le **guide d'usage optimal** : outil d'aide à la prise de décision clinique au regard de l'utilisation d'une technologie, d'un médicament ou d'un mode d'intervention.
- l'**algorithme d'investigation, de traitement et de suivi** : ensemble de pratiques cliniques définissant des trajectoires de soins, dont l'application permet de guider les intervenants dans leurs décisions cliniques en fonction de certains paramètres liés aux patients, à sa maladie et à son environnement.
- le **protocole médical** : description des procédures, méthodes, limites ou normes applicables à une condition clinique particulière. Le règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin prévoit l'obligation de faire référence intégralement aux protocoles médicaux publiés par l'INESSS lorsque l'ordonnance porte sur une condition clinique visée par un tel protocole. L'INESSS produit des modèles d'ordonnance nationale. Il peut s'agir de :
  - l'ordonnance collective : ordonnance donnée par un médecin ou un groupe de

médecins à un professionnel ou à une personne habilitée, qui a notamment pour objet les médicaments, les traitements, les examens ou les soins à donner à un groupe de personnes ou pour les situations cliniques déterminées dans cette ordonnance, les circonstances dans lesquelles ils peuvent être appliqués de même que les contre-indications possibles.

- l'ordonnance d'ajustement : ordonnance individuelle visant à ajuster la médication préalablement prescrite par le médecin. L'ordonnance individuelle ne vise qu'une seule personne, qui a préalablement fait l'objet d'une évaluation médicale.
- les **normes de qualité** : ensemble d'énoncés prescriptifs sur les axes prioritaires pour l'amélioration de la qualité des soins et des services dans un contexte prédéfini. Elles résultent des recommandations destinées à la pratique clinique basées sur une preuve forte et sont accompagnées d'un indicateur de mesure et d'évaluation.
- le **cadre de référence clinique** : ensemble d'orientations énonçant les principes généraux qui sous-tendent un champ d'intervention, comme les buts à atteindre en fonction de considérations d'ordre éthique, économique, légal, politique ou social. Elles sont élaborées pour et par les parties prenantes d'un champ d'intervention ou d'un secteur d'activité. Sans être directif, le cadre de référence clinique peut servir d'énoncé de principes préliminaire à un plan d'action ou à un document normatif.

### 3. PRODUITS DE CONNAISSANCES SANS RECOMMANDATION

La catégorie des produits de connaissances sans recommandation comprend deux produits : les états des pratiques et les états des connaissances. Les états des pratiques sont axés sur l'analyse des données cliniques ou organisationnelles dans le contexte québécois ou celui d'autres pays, tandis que les états des connaissances sont davantage un portrait des résultats présentés dans la littérature scientifique.

Les états des pratiques et les états des connaissances sont des produits qui ne présentent pas de recommandations, mais des constats ou des pistes d'action qui découlent de l'analyse effectuée.

**Un constat** est défini comme un libellé descriptif découlant d'un examen objectif de l'ensemble de la preuve présentée dans le cadre d'une évaluation, exclusif de tout avis sur l'opérationnalisation de ces faits et sur les conséquences qui peuvent en découler.

#### 3.1. ÉTATS DES PRATIQUES

**Les états des pratiques** sont des analyses descriptives ou comparatives de l'utilisation d'une technologie, d'un médicament, d'une analyse de biologie médicale, d'un mode d'intervention ou d'un continuum ou d'une trajectoire de soins et de services ainsi que du volume des interventions et de la répartition des ressources. Les analyses comparatives sont réalisées par rapport à une norme ou à une référence établie.

Il peut aussi s'agir d'une analyse économique ou d'une analyse d'impact budgétaire sur l'introduction, le remboursement, l'inscription, l'optimisation ou le retrait d'une technologie, d'un mode d'intervention, d'un médicament ou d'un continuum ou d'une trajectoire de soins et de services.

On trouve dans ce type de produit :

- le **portrait d'usage ou d'utilisation** : étude descriptive ou comparative de l'usage d'une technologie ou d'un médicament et de l'utilisation d'un mode d'intervention, d'une trajectoire de soins et de services en termes de volumes d'intervention et de ressources disponibles.
- le **portrait des clientèles ou des pratiques cliniques et organisationnelles** : étude descriptive ou comparative de différentes clientèles ou de pratiques cliniques et organisationnelles.
- l'**évaluation de l'état des pratiques cliniques** : analyse des écarts entre les pratiques.

### 3.2. ÉTATS DES CONNAISSANCES

**Les états des connaissances** sont des synthèses des données de la littérature scientifique qui permettent d'éclairer la prise de décision concernant l'utilisation d'une technologie, d'un médicament, d'une analyse de biologie médicale, d'un mode d'intervention, d'une pratique clinique ou organisationnelle ou d'un continuum ou d'une trajectoire de soins et de services.

Les états des connaissances portent généralement sur les objets d'évaluation qui ne requièrent l'analyse que de certaines dimensions comme l'efficacité, l'innocuité, l'efficience ou les considérations économiques, organisationnelles, juridiques, éthiques ou sociales d'une technologie, d'un médicament, d'un mode d'intervention, d'une pratique clinique ou organisationnelle ou d'un continuum ou d'une trajectoire de soins et de services.

## 4. DÉLAIS DE PUBLICATION

La publication des produits de connaissances de l'INESSS est soumise à un moratoire prévu dans la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux<sup>3</sup>. Le tableau 2 présente les délais de publication de chaque type de produit.

**Tableau 2 : Délai de publication des produits de connaissances de l'INESSS**

Type de produit			
Produits avec recommandations		Produits sans recommandation	
Avis	Guides et normes	États des pratiques	États des connaissances
<b>Délai de publication</b> 60 jours après l'envoi au ministre (moratoire – art. 8 de la Loi sur l'INESSS)		Maximum 60 jours après l'envoi au ministre <i>(minimum 15 jours à prévoir pour l'édition)</i>	
<b>Sauf :</b> Avis de mise à jour des listes de médicaments : 30 jours après l'envoi au ministre (moratoire – art. 8 de la Loi sur l'INESSS)	<b>Sauf :</b> Guides d'usage optimal et ordonnances nationales : maximum 60 jours après l'envoi au ministre (comme les produits sans recommandation)		

3. Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (chapitre II, art.8). Disponible à : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.03>.